

PROCES-VERBAL
DE LA TRENTE-DEUXIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE LUNDI 7 JUILLET 1969 A 13 HEURES 30

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, M. Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Blessing, accompagné par M. Emminger; le Gouverneur de la Banque de France, M. Wormser, accompagné par M. Clappier; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par M. Mackay; assistent en outre le Directeur Général des Affaires Economiques et Financières de la Commission des Communautés Européennes, M. Mosca, accompagné par M. Boyer de la Giroday, ainsi que le Président du Comité des Suppléants du Groupe des Dix, M. Ossola. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Arma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents, ainsi que M. Rainoni.

Le Président ouvre la séance en faisant part des regrets de M. Barre de ne pas pouvoir assister à la réunion et en souhaitant la bienvenue à M. Boyer de la Giroday qui accompagne M. Mosca.

I. Approbation du procès-verbal de la trente-et-unième séance

Le Président invite le Secrétaire Général à donner lecture du procès-verbal de la trente-et-unième séance. A la suite d'une légère modification suggérée par M. Ossola, le document est approuvé à l'unanimité.

Avis du Comité sur le mémorandum de la Commission au Conseil
du 12 février 1969

Le Président rappelle qu'il a envoyé le 17 juin le nouveau projet de lettre à M. Rey et qu'il a reçu les observations de tous les Gouverneurs, observations qui ont été distribuées aux membres du Comité pendant le week-end à Bâle. Il propose d'examiner ces différentes remarques en suivant le projet de lettre précité.

Le Comité procède à cet examen d'une manière approfondie. Un nouveau texte est mis au point que M. Ansiaux mettra en forme dès son retour à Bruxelles et qu'il adressera immédiatement à tous les Gouverneurs en leur demandant de lui faire part très rapidement de leurs éventuelles ultimes observations. Il importe, en effet, d'envoyer, sans tarder, à M. Rey la lettre portant avis du Comité sur le mémorandum de la Commission, étant donné que le Conseil des Communautés Européennes doit étudier ce mémorandum dans sa session du 17 juillet.

A la demande de M. Wormser et après diverses tentatives pour s'accorder sur un document unique, l'avis du Comité est accompagné d'une opinion dissidente de la Banque de France, qui reprend la plupart des observations formulées dans la lettre adressée par M. Wormser à M. Ansiaux.

Ces textes (avis du Comité avec opinion de la Banque de France) sont annexés au présent procès-verbal et ils résument en quelque sorte les longues discussions dont ils ont fait l'objet. Il convient toutefois d'indiquer que le désaccord au sein du Comité porte essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, sur les conditions de mise en place du soutien monétaire à court terme.

D'une part, M. Wormser estime qu'un système de concours à court terme spécifique à la Communauté et indépendant de toute coordination des politiques économiques à court ou à moyen terme se justifie et qu'il n'est pas légitime que dans

ce domaine, les banques centrales des pays membres de la C.E.E. se montrent plus exigeantes entre elles que lorsqu'elles traitent avec des pays non membres.

D'autre part, les autres Gouverneurs considèrent que le soutien communautaire envisagé est en fait un concours à court terme additionnel et qu'il ne doit être mis en place que dans la mesure où le Conseil des Communautés Européennes aura approuvé les principes de base du mémorandum de la Commission et aura notamment pris des décisions concernant la coordination des politiques économiques.

En ce qui concerne la procédure relative aux propositions de la Commission, M. Mosca indique qu'on pourrait envisager le déroulement suivant:

Le Conseil prendrait en juillet une décision politique en faveur d'une meilleure convergence des objectifs économiques à moyen terme et s'engagerait à avoir un premier débat sur le fond avant la fin de l'année, à partir d'un document qui serait établi en commun par la Commission et le Comité de politique économique à moyen terme.

Le Conseil pourrait déjà accepter à sa session de juillet le projet de décision, proposé par la Commission, qui concerne l'obligation de consultations préalables au sujet des décisions ou mesures de politique conjoncturelle prises par les Etats membres.

Le Conseil pourrait enfin, à la suite de ces deux premières décisions, donner un mandat aux organes compétents de la Communauté afin qu'ils étudient et mettent au point les modalités concrètes du concours financier à moyen terme et du soutien monétaire à court terme (la question relevant dans ce dernier cas des banques centrales et du Comité des Gouverneurs).

1. Echange de vues sur les questions monétaires internationales (droits de tirage spéciaux, augmentations de quotes-parts dans le Fonds Monétaire International)

A l'invitation du Président, M. Ossola fait un bref exposé sur ces deux sujets. Il indique tout d'abord qu'il est nécessaire que les pays de la C.E.E. arrivent à une position commune qui pourrait être mise au point au sein du Comité des Gouverneurs, du Comité Monétaire, dans sa séance du 11 juillet, et de la Conférence des Ministres des Finances qui doit se tenir les 21 et 22 juillet. Il ajoute que les suppléants sont d'accord pour éviter une réunion des Ministres du Groupe des Dix, une telle réunion risquant d'être mal interprétée par l'opinion publique et d'aboutir à un communiqué qui aurait l'air d'un diktat à l'égard du Fonds Monétaire.

M. Ossola aborde ensuite le fond des problèmes et en premier lieu l'augmentation des quotas au F.M.I. La révision quinquennale de ceux-ci ne doit intervenir qu'en 1970, mais certains suppléants pensent qu'avant de mettre en oeuvre les droits de tirage spéciaux, il faut avoir une idée de la dimension future du Fonds Monétaire. Les opinions varient sur cette dimension, le F.M.I. lui-même est en faveur d'une augmentation générale des quotas de 20 à 25%, peut-être vaudrait-il mieux se limiter à 15% qui serait obtenu par une combinaison d'augmentation générale et d'augmentation sélective. En effet, cette dernière intéresse plusieurs pays, et notamment l'Allemagne, la France, l'Italie, le Canada et le Japon.

Il semble que la détermination du quota de l'Allemagne, qui pourrait s'élever à 1,5 - 1,6 milliard de dollars, limitera celle des autres pays. Il semble aussi que les Gouverneurs, dans l'ensemble, accepteraient un accroissement global des quotas au Fonds Monétaire de 25% maximum pour les cinq années à venir; ils considèrent, d'autre part, qu'il ne faut pas donner l'impression que les propositions d'augmentation sélective sont faites en fonction des positions créditrices ou débitrices des pays membres auprès du F.M.I.

En ce qui concerne les droits de tirage spéciaux, M. Ossola précise que leur mise en oeuvre sera en grande partie déterminée par l'accord qui pourra intervenir entre les Etats-Unis et la C.E.E. et que les deux problèmes essentiels qu'ils soulèvent sont la période et le montant.

Statutairement, la période est de cinq ans, mais les pays de la Communauté sauf les Pays-Bas préfèrent trois ans. Les divergences sont plus grandes en matière de montant: les Etats-Unis et le Canada préconisent 4,5 milliards de dollars par an, le Directeur Général du F.M.I. suggère 2,5 à 4 milliards en régime de croisière et des montants plus élevés pour la période initiale afin de faire un "rattrapage"; enfin, à l'intérieur de la C.E.E., les montants varient selon les pays de 2 à 3 milliards.

Compte tenu notamment du fait, souligné par MM. Ansiaux et Blessing, que les deux conditions préalables à l'ouverture des droits de tirage spéciaux (à savoir le meilleur équilibre de la balance des paiements des Etats-Unis et le meilleur fonctionnement du processus d'ajustement) ne sont pas remplies, les Gouverneurs sont d'accord pour recommander à leurs ministres que la mise en oeuvre des droits de tirage spéciaux ne porte que sur un montant de 2 milliards de dollars par an, pour une période de 3 ans, ces derniers chiffres pouvant éventuellement être augmentés en fonction des négociations.

M. Ossola signale que les suppléants du Groupe des Dix ont traité aussi trois autres sujets:

- les Accords Généraux d'Emprunt, pour lesquels l'accord s'est fait sur un renouvellement sans modification;
- les prêts bilatéraux des Etats membres au Fonds Monétaire pour lesquels le Directeur Général de celui-ci a jugé la proposition prématurée;
- les propositions de M. le Ministre Colombo, de septembre 1968, visant à consacrer une partie des droits de tirage spéciaux au financement de l'I.D.A. et de la Banque Mondiale. Ces propositions ont reçu un accueil très réservé de la part des suppléants.

Analyse de la vingt-huitième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

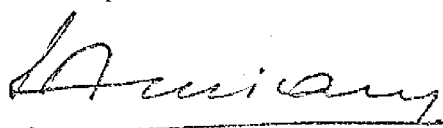
M. Rainoni présente les documents de travail en soulignant les traits dominants qui s'en dégagent.

L'état de surchauffe caractérise la plupart des pays de la C.E.E.; son degré est toutefois variable et il faut tenir compte dans les comparaisons de taux de croissance que les points de départ sont différents selon les pays. La demande extérieure représente un facteur commun d'expansion et, sauf en France, le développement parallèle des importations et des exportations maintient la balance commerciale dans une situation d'excédent. La demande privée interne et les investissements sont également en rapide progression dans l'ensemble de la Communauté.

M. Rainoni commente le tableau cumulatif de la balance des paiements de la C.E.E. et fournit des estimations concernant le mois de juin.

- . Autres questions relevant de la compétence du Comité
- . Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu à Bâle, le lundi 8 septembre 1969 à 13 heures 30.



Président



Secrétaire Général